

Or, ce M. John Brown est le même M. John Brown, auquel M. Laurier me reprochait d'avoir donné un ou deux contrats.

Et cependant son chef M. Mackenzie n'a pas craint de confier à ce même M. John Brown un contrat additionnel de \$321,972 !

Le fait est que ce M. John Brown était un des meilleurs contracteurs que l'on pût désirer, et l'esprit de parti n'aurait pas dû aveugler M. Laurier au point de lui faire ainsi fouetter son propre chef, pour le plaisir de me censurer au sujet d'un acte qui était dans l'intérêt public.

CONCLUSION.

Je m'arrête, Messieurs.

Je vous ai fait voir, en premier lieu, que nous avions été justes, et que dans plus d'une circonstance nous avions usé de libéralité envers nos alliés les protestants du Bas-Canada, et que leur intérêt et le nôtre étaient de continuer à vivre en harmonie et en amitié.

Je vous ai fait voir ensuite quels avaient été les principes et mesures proclamés par les libéraux en opposition, et combien peu ils s'y étaient conformés depuis qu'ils sont au pouvoir.

J'ai en troisième lieu attiré votre attention sur la politique du gouvernement libéral, et vous ai démontré que c'est une politique désastreuse, non seulement pour notre Province, mais pour le pays tout entier.

J'ai terminé en défendant le gouvernement conservateur de l'accusation portée contre lui au sujet de l'octroi des contrats des travaux publics ; et je vous ai prouvé que la politique du gouvernement libéral sur ce sujet était loin d'avoir les avantages que ses défenseurs lui attribuent, mais au contraire qu'elle a pour résultat d'occasionner une perte d'argent considérable au pays.

Je regrette de vous avoir retenus aussi longtemps. Mais il m'était impossible de vous donner des explications sur ces matières importantes en moins de temps, et encore n'ai-je fait qu'effleurer mon sujet.

Je vous remercie, Messieurs, de votre attention soutenue. Je remercie, non seulement mes amis, mais aussi mes adversaires. Le silence et l'attention que j'ai remarqués aujourd'hui font grand honneur à votre paroisse ; ils prouvent que vous savez respecter l'élu du comté et que vous prenez intérêt à la chose publique.